

ANNEXE I du REGLEMENT INTERIEUR DU CFL (validée au CFL du 27 février 2025)

Catégories d'opérations éligibles et taux de financement du fonds intercommunal de péréquation (FIP)			Communes	Taux majoré structure intercommunale	Observations
Fonctionnement CFL	Frais de transport, de déplacement et de séjour des membres du CFL		100%	100%	Dotations annuelles
Etudes	Etudes et audits correspondant aux opérations éligibles à un financement FIP		80%	80%	Eligible AAP Etudes préalables
Sécurité Publique	Vidéoprotection	Travaux et équipements (primo acquisition / extension / renouvellement au-delà de 5 ans) dans la limite de 50 M Fcfp de subvention	60%	80%	
	Fourrières animales	Travaux et équipements	60%	80%	
	Eclairage public (voies publiques, aires de jeu, espaces publics)	Travaux et équipements - Luminaires solaires « mât + luminaire + batterie » et électriques raccordés (primo acquisition / Extension / renouvellement au-delà de 5 ans) dans la limite de 20 M FCFP de subvention	50%	70%	Audit préalable requis pour les investissements supérieurs à 20 M Fcfp
Cimetières et crematorium	Création et aménagement		60%	80%	
Adressage	Travaux et équipements (adressage réglementaire uniquement)		80%	Sans objet	
Transports communaux et intercommunaux	Transport maritime	Acquisition de moyens de transport (bateau et moteur)	60%	80%	
		Renouvellement (Pose incluse) de moteur in-bord (au-delà de 24 000 heures) dans la limite de 10 M Fcfp de subvention	50%	70%	
		Renouvellement (Pose incluse) de moteur hors-bord (au-delà de 4 000 heures) dans la limite de 5 M Fcfp de subvention	50%	70%	
Enseignement	Etablissement premier degré	Construction, rénovation	95%	95%	Eligible DTIC
		Primo acquisition d'équipements pédagogiques	50%	70%	
		Renouvellement d'équipements et matériels de restauration scolaire de plus de 5 ans par rapport à la première acquisition	40%	60%	
		Acquisition de véhicules de restauration scolaire - transport des repas	30%	50%	
Environnement - Transition écologique	Eau potable	Travaux d'alimentation en eau potable	80%	85%	Eligible DTIC
		Travaux périmètre de protection de captage	80%	85%	Eligible DTIC
		Équipements de stockage, de distribution et de contrôle de la qualité de l'eau	80%	85%	Eligible DTIC
	Assainissement	Travaux	80%	85%	Eligible DTIC
		Équipements	80%	85%	Eligible DTIC
	Déchets	Travaux dans la limite de 40 M Fcfp de subvention	80%	85%	Eligible DTIC
		Équipements dans la limite de 40 M Fcfp de subvention	80%	85%	Eligible DTIC
	Production d'énergie renouvelable (Technologies solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse, marine et hydrogène propre)	Acquisition d'équipements	60%	85%	
Travaux d'installation d'équipements		60%	85%		
Action de communication, dans la limite de 5 M Fcfp de subvention	Travaux de renforcement à l'installation d'une centrale solaire dans la limite de 30 M Fcfp de subvention	40%	60%		
Culture et patrimoine local	Locaux à vocation culturelle, artistique, patrimoniale et/ou artisanale	Construction, rénovation	50%	70%	
Jeunesse et sport	Maison des jeunes	Construction, rénovation	50%	70%	
	Installations sportives	Construction, rénovation	50%	70%	
Aménagement	Espaces naturels	Travaux de mise en valeur (création d'itinéraire, signalisation)	50%	70%	
	Espaces publics (aires de jeu, espaces publics, mobilier urbain,...)	Création et aménagement	50%	70%	
Développement économique	Halles ou marchés communaux (Article L2224-18 CGCT)	Construction, renovation	50%	70%	
Informatique	Acquisition de matériels informatiques et de logiciels dans la limite de 10 M Fcfp de subvention		60%	80%	
	Renouvellement de matériels informatiques et de logiciels de plus de 5 ans dans la limite de 6 M Fcfp de subvention		60%	80%	
	Travaux de raccordement des locaux communaux ou intercommunaux au réseau de fibre optique		60%	80%	
Domaine communal et intercommunal	Acquisition terrain nu ou bâti dédié à l'usage direct du public ou affecté à un service public dans la limite de 100 M Fcfp de subvention		50%	70%	
	Rénovation de bâti dédié à l'usage direct du public ou affecté à un service public dans la limite de 10 M Fcfp de subvention		50%	70%	
Sécurité Civile	Centre d'incendie et de secours (CIS)	Construction	80%	85%	
		Rénovation et extension	50%	70%	
	Dispositif d'alerte des populations en cas d'événements majeurs	Nouvelle acquisition de sirènes d'alerte	70%	85%	
		Remplacement et réparation de sirènes d'alerte	50%	70%	
	Équipement en matériel de secours et de lutte contre l'incendie : véhicules terrestres et maritimes + autres équipements spécifiques	Acquisition dans un délai inférieur à 3 ans à compter de la date de délibération créant le service incendie et secours	70%	85%	
		Acquisition dans un délai de plus de 3 ans suivant la date de délibération créant le service incendie et secours	60%	80%	
	Plans communaux de sauvegarde		80%	Sans objet	Eligible AAP Etudes préalables
	Défense extérieure contre l'incendie (Travaux hors AEP) - (bouche incendie, citernes,...)		60%	80%	
	Soutien aux interventions d'urgence des communes : affrètement de l'hélicoptère (exercice et intervention), intervention d'un drone, fourniture eau potable, ...		100%	Sans objet	Dotations annuelles
	Assistance du réseau d'alerte tsunami		100%	Sans objet	Dotations annuelles
	Entretien du réseau radio de commandement et location réseau relais IDV-ISLV dont interventions non programmables		100%	Sans objet	Dotations annuelles
	Équipement des CIS en matériel de liaison CTA et informatique		100%	Sans objet	Dotations annuelles
	Frais de formation des sapeurs pompiers volontaires		100%	Sans objet	Dotations annuelles
Frais de maintenance des matériels de maintenance de liaison des CTA et des systèmes d'exploitation dont frais de liaison ADSL		100%	Sans objet	Dotations annuelles	
Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés (cf liste annexe 2 du RI du CFL)		80%	Sans objet	Dotations annuelles	
Dépenses de fonctionnement d'intérêt intercommunal	Promotion de l'institution communale		Sans objet	80%	
	Formation des élus		Sans objet	80%	